



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture,
Secrétariat général**

Le préfet de la Haute-Savoie

Annecy, le mardi 14 juin 2022

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Arrêté N° PREF-DCI-BCAR-2022-0292
fixant la liste des candidats pour le second tour
de l'élection des députés à l'Assemblée nationale**

VU le Code électoral,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain Espinasse, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DCI-BCAR-2022-0218 du 29 avril 2022 fixant le délai de dépôt des candidatures pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 12 et 19 juin 2022 ;

VU le résultat du tirage au sort organisé en préfecture le vendredi 20 mai 2022 à partir de 18h30 pour déterminer l'ordre d'attribution des panneaux électoraux entre les candidats d'une même circonscription ;

VU les déclarations de candidature enregistrées par le préfet pour le second tour de scrutin ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1^{er} : La liste des candidats au second tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale du département de la Haute-Savoie est établie conformément à l'annexe au présent arrêté.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, messieurs les sous-préfets de Bonneville, Saint-Julien-en-Genevois et Thonon-les-Bains, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché sur les emplacements d'affichage administratif dans chaque commune du département

Le préfet,

Alain ESPINASSE